

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V. 147 Vœu relatif au départ forcé des professeurs de guitare du conservatoire Gabriel Fauré (5e).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la décision prise par la Ville de Paris de forcer le départ début juin de tous les professeurs de guitare du conservatoire Gabriel Fauré ;

Considérant le caractère tardif de l'annonce de cette décision, formulée de manière brutale, juste avant les vacances et sans considération des bouleversements qu'elle implique pour toutes les parties concernées : les professeurs eux-mêmes, les élèves et leurs parents ;

Considérant l'excellence de l'enseignement délivré par les professeurs de guitare du conservatoire, fondé sur des compétences musicales et des qualités pédagogiques unanimement reconnues ;

Considérant que les professeurs ont suscité, accompagné et nourri au fil des ans de nombreuses vocations musicales chez leurs élèves ;

Considérant l'inquiétude légitime des professeurs quant au sens donné à leur enseignement et à la perte conséquente de revenus impliquée par cette décision, allant pour certains jusqu'à 3.500 euros par an ;

Considérant l'importance de relations de professeur à élève justes et équilibrées dans l'apprentissage d'un instrument ainsi que dans la transmission d'un savoir-faire et d'une sensibilité artistique ;

Considérant toutefois que cette décision s'est accompagnée de la nomination d'un nouveau professeur, qui sera en mesure d'assurer un nombre accru d'heures de cours à partir de la rentrée de septembre 2014 ;

Considérant le vœu adopté à l'unanimité par le Conseil du 5e arrondissement relatif au départ forcé des professeurs de guitare du conservatoire Gabriel Fauré ;

Sur proposition de Mme Florence BERTHOUT et des élus du groupe UMP et de M. Bruno JULLIARD, au nom de l'Exécutif,

Emettent le voeu :

- que Mme la Maire de Paris informe le Conseil du 5e arrondissement des modalités d'accompagnement des professeurs et des réponses que leur seront apportées.